

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-BAT DU JEUDI 22 JANVIER 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE DE BAT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie le **22 janvier 2026**, sous la présidence de Monsieur Olivier MEHATS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **13 janvier 2026**

Étaient présents :

M. MEHATS Olivier, M. DUVIGNAC Michel, M. COURDILLE Philippe, M. LEREDU Jean-Paul, M. SIMONNEAU Florent, Mme HÜGELMANN Caroline, Mme MEYRAND Vanessa, M. POIRIER Aymeric, M. LEVEAU Éric

Absentes excusées : Mme BORTOLUZZI Béatrice, Mme GAUBUSSEAU Camille.

La séance a été ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Olivier MEHATS qui, après l'appel nominal, demande s'il y a un volontaire pour établir le procès-verbal de la séance :

M. SIMONNEAU Florent propose sa candidature.

Dans un premier temps, le compte rendu du précédent conseil est accepté à l'unanimité.

1) INFORMATIONS DIVERSES

DEVIS ENTRETIEN ESPACES VERTS

Monsieur Le Maire informe l'assistance que la société Natiador Environnement de Romagne a adressé un courrier à la mairie en date du 14/01/2026 pour l'informer de son intention de réduire progressivement son activité. En conséquence, celle-ci ne pourra plus effectuer, en 2026, l'entretien des espaces verts de la commune, ce qu'elle assurait depuis de nombreuses années.

Afin de pourvoir à ce remplacement, un devis a été demandé à la société Pierre Darmendrail EI de Saint-Pierre-de-Bat. Ce devis s'élève à 30 € HT de l'heure, soit 240 € pour une journée de 8 h et un total à l'année qui pourrait atteindre 11 520 € HT.

Après présentation de ces montants, le conseil décide, de demander dans un premier temps, à cette entreprise un devis pour la taille des arbres, puisqu'il s'agit de la tâche la plus urgente et de comparer les propositions d'autres entreprises du secteur avant de s'engager.

TRAVAUX VOIRIE 2026 - PRÉVISION

Monsieur Michel Duvignac, en charge du dossier voirie, informe le conseil qu'en prévision de la future réunion de la commission voirie de la CdC (Communauté des communes), la commune doit décider de la ou des portions de route que l'on souhaite proposer pour des travaux cette année.

La route de Jouannet et le chemin des Faures sont cités. Une réunion est fixée au lundi 02/02/2026 sur le terrain pour effectuer ce choix.

RENTRÉE SCOLAIRE 2026

Monsieur Le Maire annonce en suivant, qu'en tenant compte des départs et des arrivées prévus sur les trois communes du regroupement scolaire, les projections pour la rentrée scolaire donneraient un effectif de 89 élèves au lieu de 75 actuellement.

Devant cette augmentation conséquente des effectifs, il semble logique et légitime que le regroupement obtienne l'ouverture d'une classe supplémentaire. Les démarches vont être effectuées dans ce sens. C'est l'école de Mourens qui devrait normalement accueillir cette quatrième classe,

avec à la clé une nouvelle répartition des différents cours pour cette prochaine rentrée. Affaire à suivre...

LOYERS COMMUNAUX – AVENANT T .O.M

Il est rappelé, en suivant, que depuis le 1^{er} janvier 2026, le ramassage et le traitement des ordures ménagères étaient financés par une taxe sur les ordures ménagères et non plus une redevance.

Ce changement important a plusieurs conséquences.

Premièrement : Cette taxe n'est plus calculée sur le nombre d'occupants d'une habitation, mais sur sa valeur locative. Il est souligné qu'à cette date le taux de cette taxe n'est pas encore connu.

Deuxièmement : La facturation au semestre disparaît au profit d'une facturation annuelle qui apparaîtra sur la taxe foncière.

En tant que propriétaire de plusieurs immeubles, c'est la commune qui recevra cette taxe à la place de ses locataires. Une démarche va donc être entreprise auprès de ces derniers afin de leur rappeler ce changement. Un avenant à leur contrat de location sera nécessaire et il sera proposé une augmentation de leur provision sur charges afin de lisser la facturation de cette taxe sur l'année.

ORGANISATION VŒUX DU MAIRE

Monsieur Le Maire informe l'assistance qu'à la date du conseil, il y a 130 inscrits pour cette cérémonie appréciée par les habitants de la commune.

Toute l'équipe est mobilisée afin d'assurer la réussite de cette journée.

BÉNÉDICTION DE L'ÉGLISE

En prévision de cet évènement il est précisé qu'une peinture à la chaux a été posée sur le mur nord de l'église par Philippe Castaing et plusieurs membres du conseil. Cette solution provisoire a été retenue dans l'attente de la prochaine tranche de travaux.

PS : À l'heure où ce compte rendu est rédigé, nous avons été informé par le prêtre que cette bénédiction qui devait se dérouler le 07 mars 2026 a été annulée et reportée à plus tard.

3) QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire informe le conseil que la mairie a reçu une demande afin que le numéro de rue soit apposé sur chaque bâtiment communal. Le nécessaire sera fait.

La séance est levée à 20h15